

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 651 modifiant l'article 3 de l'arrête n » 364 du 25 mai 1941 sur l'envoi de télégramme familial gratuit.

n° 651

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 septembre 1941

Numéro JO
n° 538 du 30/09/1941

Date du numéro
30 septembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1841, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 364 du 25 mai 1941 autori sant l'envoi d'un télégramme mensuel familial gratuit par les sons -officiers, caporaux et soldats.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'article 3 de l'arrêté n°364 du 25 mai 1941 susvisé est modifié comme suit : les frais d'envoi de ces télégrammes mensuels familiaux seront imputables au budget colonial.

Art. 2

Le présent arrêté, dont l'effet prend date du 25 mai 1941, sera enregistré, communiqué et publié partout où be soin sera.

NOUAILIETAS.